

## NOTICE E3D 2019-2020 Second degré

**NB : Les établissements labellisés en 2016-2017 ou antérieurement à cette date sont appelés à candidater pour renouveler leur label, délivré pour trois ans.**

### ***Quels sont les objectifs de la mise en place d'un E3D ?***

Peut être considéré comme « E3D - École / Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagé(e) dans une action de développement durable fondée sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

Ainsi, cette démarche vise à :

- ▶ Fédérer les actions existantes en lien avec l'éducation au développement durable ;
- ▶ Mettre en synergie les projets éducatifs, l'organisation, la gestion et la maintenance de l'établissement en les intégrant à son projet global et sa politique de fonctionnement ;
- ▶ Ancrer cette démarche dans l'environnement local de l'établissement par le développement de partenariats avec les acteurs territoriaux.

Rectorat

Inspection pédagogique  
régionale

### ***Comment peut-on candidater ?***

Affaire suivie par

Philippe Chereil  
04 73 99 33 39  
06 23 35 90 94

[philippe.chereil@ac-clermont.fr](mailto:philippe.chereil@ac-clermont.fr)

Florence Prosti  
04 73 99 33 28  
06 23 35 89 94  
[florence.prosti@ac-clermont.fr](mailto:florence.prosti@ac-clermont.fr)

L'établissement doit faire acte de candidature en complétant le formulaire en ligne :

<https://bv.ac-clermont.fr/questionnaires/index.php/114844/lang-fr>  
**avant le 6 octobre 2019**

NB : Un établissement peut candidater même s'il ne remplit pas toutes les conditions pour obtenir la labellisation E3D. En effet, la labellisation se décline en plusieurs niveaux successifs qui valorisent des engagements et des structurations de plus en plus élaborées. Les établissements labellisés aux niveaux I et II ont la possibilité de candidater pour un niveau supérieur. (voir référentiel au [BO n°31 du 29 août 2013](#))

Un label est attribué pour trois ans. Les établissements labellisés en ou avant 2016-2017 sont appelés à candidater à nouveau pour renouveler leur label.

- ▶ Après réception de votre candidature, les animateurs-formateurs du groupe EDDACLER prendront contact avec vous pour vous rendre visite et rencontrer vos équipes. Ils prendront connaissance des travaux réalisés, évalueront avec vous vos besoins de formation et pourront ensuite présenter votre projet aux membres du jury de labellisation.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que des fiches-outils sur les [pages du site académique consacrées à l'EDD](#).

### **Quel calendrier pour la labellisation ?**

- ▶ Septembre 2019 : appel à candidature envoyé à tous les établissements,
- ▶ Octobre 2019 - janvier 2020 : rencontres sur site entre les formateurs EDDACLER et les équipes,
- ▶ Octobre 2019 - décembre 2019 : mise en œuvre d'actions de formation à l'intention des établissements,
- ▶ Début mars 2020 : tenue du jury, communication des résultats aux établissements,
- ▶ Mai 2020 (date à préciser) : Journée académique des E3D.

**Contacts** : Philippe CHEREL IA IPR HG - Florence PROST – IA IPR SVT coordonnateurs académiques Education au Développement Durable - **Yannick RAFAITIN** Coordonnateur groupe de formateurs EDDACLER [Yannick.rafaitin@ac-clermont.fr](mailto:Yannick.rafaitin@ac-clermont.fr)